

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1716 14 août 2007

SOMMAIRE

AC Technologies	Iona S.A 82334
AC Technologies 82350	Juvema A.G82335
Angie Finance S.A 82344	Juvema Holding S.A
Baumeister-Haus Luxembourg S.A 82327	Luxange S.A
Baumeister-Haus Properties S.A 82327	Luxembourg Rent Equipment Holding S.A.
B & D Sàrl82337	82357
B & D S.C.I 82337	M2M Data Networks Holding S.A 82346
Bourbon Immobilière S.A 82344	Marketing & Consulting S.A 82328
Cemex Capital Investments S.à r.l 82361	Massive S.A
Consulting HDR + Partner S.A 82343	Meritalia Europe S.A 82339
COPRIM Management S.A 82344	Novenergia General Partner S.A 82354
C.R.SThermic S.à r.l 82324	Octave Investissement S.A 82357
Development Capital 1 S.C.A 82339	Olympia Amérique82331
Dinvest Sicav	Pa.Fi. France
Ditco Real Estate S.A82356	PAM Finance S.A 82337
Doria S.à r.l	Prefase S.A
Dover Luxembourg Finance Sàrl 82358	PVV SICAV82336
DWS Investment S.A 82333	R01 (Luxembourg) S.A 82354
European Business Activities 82356	RCG International Opportunities S. à r. l.
Euro Properties S.à r.l 82355	82331
euroscript Luxembourg Gesellschaft mit	Remich S.A82336
beschränkter Haftung82330	Resitalia Equity S.à r.l 82351
euroscript Luxembourg Gesellschaft mit	Rockall Holding S.A 82352
beschränkter Haftung82330	Serpensem82349
France Luxembourg Invest Holding 82343	Transports Marcel Lemaire S.àr.l 82324
G2B A.G 82358	Transport Wartungs und Service AG 82325
Gerrards Cross Finance I S.à r.l 82364	Tréfileries Haute Forêt S.A 82342
IH International S.A82367	T. Rowe Price (Luxembourg) Management
IMMOCHAN Luxembourg S.A 82331	Sàrl 82333
Infipar S.A82356	Trust Investment Partner 82322
INRIE (Fondation pour l'INnovation dans	Waters Luxembourg S.à r.l 82349
la Recherche Industrielle en Europe), éta-	White Hawk International Investments
blissement d'utilité publique 82351	S.A 82354
Interflog S.A	Xenophon S.à r.l
Interportfolio II82331	



Trust Investment Partner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare. R.C.S. Luxembourg B 129.407.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de TRUST INVESTMENT PARTNER S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Mersch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (€ 13.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-six euros (€ 26,-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingtdix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

- Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.



- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars.

Chaque année, le trente et un mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

- Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de treize mille euros (€ 13.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 mars 2008.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Disiviscour, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2007, Relation: ECH/2007/773. — Reçu 130 euros.



Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 juillet 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007081577/201/108.

(070090172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

C.R.S.-Thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 44, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 75.113.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007073633/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06143. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070079131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

Transports Marcel Lemaire S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 25.

R.C.S. Luxembourg B 120.592.

Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy mit dem Amtswohnsitze zu Clerf.

Sind erschienen:

- 1.- Herr Marcel Lemaire, Grosshandelskaufmann, geboren zu Eupen (B), am 26. August 1960, wohnhaft zu B-4950 Waimes, 6, rue d'Eupen,
- 2.- Herr Roger Lemaire, Grosshandelskaufmann, geboren zu Eupen (B), am 9. Januar 1956, wohnhaft zu B-4837 Baelen, 169, route d'Eupen.

Diese Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRANSPORTS MARCEL LEMAIRE s.à r.l. zu sein, welche gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 4. Oktober 2006 und veröffentlicht im Mémorial C am 4. Dezember 2006, Nummer 2264, Seite 108664, RCS B120.592 und mit Sitz zu L-9942 Basbellain, Hausnummer 25 und ersuchten den unterzeichneten Notar, ihre Erklärungen und Abmachungen wie folgt zu beurkunden:

1.- Herr Marcel Lemaire, vorbenannt, tritt hiermit ab drei (3) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRANSPORTS MARCEL LEMAIRE s.à.r.l. an Herrn Roger Lemaire, vorbenannt, welcher dies annimmt.

Gegenwärtige Geschäftsanteilübertragungen finden statt zu den privatschriftlichen Bedingungen welche zwischen den Parteien vereinbart wurden.

3.- Herr Roger Lemaire wird Eigentümer der ihm somit abgetretenen Geschäftsanteile vom heutigen Tage an und er hat Recht auf die Erträge und Gewinne, welche diese Anteile produzieren, vom heutigen Tage angerechnet.

Herr Roger Lemaire wird in alle Rechte und Pflichten, welche mit den abgetretenen Anteilen zusammenhängen, eingesetzt.

- 4.- Die Gesellschafter erklären mit der vorstehenden Geschäftsanteilabtretungen einverstanden zu sein.
- 5.- Herr Marcel Lemaire und Herr Roger Lemaire, vorgenannt, handelnd in ihrer Eigenschaft als administrativer respektiv als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft TRANSPORTS MARCEL LEMAIRE s.àr.l., erklären, die gegenwärtigen Abtretungen anzunehmen, gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 18. September 1993 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, beziehungsweise Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.
 - 6.- Infolge der vorstehenden Abtretungen hat Artikel 6 Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut:
 - « Art. 6. Ab. 2. Die Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Herr Marcel Lemaire, vorbenannt, sieben und dreizig Anteile	37
Herr Roger Lemaire, vorbenannt, dreizehn Anteile	13
Total: fünfzig Anteile	50

6.- Die Kosten und Gebühren der gegenwärtigen Urkunde und ihrer Folgen sind zu Lasten der Gesellschaft MARCEL LEMAIRE s.àr.L.



Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Lemaire, R. Lemaire, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 juillet 2007, vol. 356, fol. 67, case 4. CLE/2007/661. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Rodenbour.

Fuer gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 3. Juli 2007. M. Weinandy.

Référence de publication: 2007078044/238/48.

(070085782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Transport Wartungs und Service AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 10.928.

Im Jahre zweitausendsieben, am achten Mai.

Vor dem Unterzeichneten Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch (Luxemburg).

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der TRANSPORT WARTUNGS UND SERVICE A.G., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 30. März 1973, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 12. Juni 1973 Nummer 100.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut notarieller Urkunde vom 4. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 25. Februar 2002, Nummer 311.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Jean Wagener, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Annick Braun, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Jeanne Schroeder, Privatbeamtin, wohnhaft in Petingen.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von der Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.
- II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde ne varietur paraphiert, beigebogen und mitformalisiert.
- III.- Da sämtliche zweitausend fünfhundert (2.500) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.
 - IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

- 1.- Umwandlung der 2500 bestehenden und ausgegebenen Aktien ohne Nennwert in 310 Aktien und Verleihung eines Nennwertes von ein hundert Euro (EUR 100,-) an die Aktien.
- 2.- Aufstockung des Gesellschaftskapitals in Höhe von zwei Millionen neunhundertneunundsechzig tausend Euro (EUR 2.969.000,-) um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von neunundzwanzigtausend sechshundertundneunzig (29.690) neuen Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bestehenden Aktien.
- 2.- Zeichnung und Einzahlung in bar aller neuen Aktien durch die Gesellschaft HASENKAMP INTERNATIONALE TRANSPORT GmbH, und Verzicht der bestehenden Aktionäre auf ihr Recht zur Zeichnung der neuen auszugebenden Aktien.
 - 3.- Abänderung von Artikel 5, erster Absatz, der Satzung um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:
- « **Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Kapital beträgt drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) eingeteilt in dreißigtausend (30.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), voll eingezahlt.»
 - 4.- Rücktritt des Verwaltungsratsmitgliedes Herr Ewald Schneider und Entlastung.
 - 5.- Ernennung von Herrn Peter Störmann, als neues Verwaltungsratmitglied.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:



Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die bestehenden zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien ohne Nennwert in dreihundertzehn (310) Aktien umzuwandeln und ihnen einen Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) zu verleihen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt zum Tausch der zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien gegen dreihundertzehn (310) Aktien zu schreiten und die zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien aufzuheben.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen neunhundertneunundsechzig tausend Euro (EUR 2.969.000,-) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) auf drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) zu erhöhen, durch die Schaffung und Ausgabe von neunundzwanzigtausend sechshundertundneunzig (29.690) neuen Aktien mit einem Nennwert von ein hundert Euro (EUR 100,-), welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bestehenden Aktien.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass die bestehenden Aktionäre auf ihr bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet haben, beschließt zur Zeichnung aller neuen Aktien die Gesellschaft HASENKAMP INTERNATIONALE TRANSPORT GmbH, mit Sitz in Köln-Frechen, Europaallee 16-18 zuzulassen.

Vierter Beschluss

Zeichnung - Einzahlung

Sodann ist erschienen:

HASENKAMP INTERNATIONALE TRANSPORT GmbH, vorbenannt, hier vertreten durch Herrn Jean Wagener, vorbenannt, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Köln-Frechen,

welche durch seinen Vertreter erklärt, sämtliche neunundzwanzigtausend sechshundertundneunzig (29.690) neuen Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,-) zu zeichnen und sie völlig einzuzahlen durch Einbringen von Sachleinlagen bestehend aus einer Schuldforderung im Betrage von zwei Millionen neunhundertneunundsechzig tausend Euro (EUR 2.969.000,-) welche die Gesellschaft HASENKAMP INTERNATIONALE TRANSPORTE GmbH., vorbenannt gegenüber der Gesellschaft TRANSPORT WARTUNGS UND SERVICE A.G., vorbenannt hat.

Der Bestand dieser Sacheinlage geht hervor aus einem Bericht ausgestellt durch Herrn Marco Ries, réviseur d'entreprises, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxemburg, und datiert vom 20. April 2007 mit folgender Schlussfolgerung:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5, erster Absatz, der Satzung abzuändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

« Art. 5. Erster Absatz. Das gezeichnete Kapital beträgt drei Millionen Euro (EUR 3.000.000,-) eingeteilt in dreißigtausend (30.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), voll eingezahlt.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt von Herr Ewald Schneider, Kauffmann, wohnhaft in Köln, als Verwaltungsratsmitglied anzunehmen und erteilt ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Verwaltungsratmitglied für eine Dauer endend bei der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012, Herrn Peter Störmann, Kaufmann - Bereich Finanzen, wohnhaft in Geranienweg 3, D-50127 Bergheim (Quadrath-Ichendorf).

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass der genommen Beschlüsse entstehen, beläuft sich auf ungefähr einunddreißigtausendachthundert Euro.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Wagener, A. Braun, J. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007. Relation: LAC/2007/8790. — Reçu 29.690 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.



H. Hellinckx.

Luxemburg, den 23. Mai 2007.

Référence de publication: 2007079553/242/100.

(070087529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Baumeister-Haus Properties S.A., Société Anonyme, (anc. Baumeister-Haus Luxembourg S.A.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 30.262.

Im Jahre zwei tausend und sieben, den sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft BAUMEISTER-HAUS LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschafltsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 30.262.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg amtierenden Notar Marc Elter, am 23. März 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 217 vom 9. August 1989,

deren Satzungen wurden mehrmals abgeändert und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 22. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 58 vom 20. Januar 2005.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Joachim Wörz, Diplomkaufmann, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Herbert Müller, Diplomingenieur, wohnhaft in Wormeldange-Haut.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

- I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.
- II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigebogen, um mit demselben einregistriert zu werden.
- III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.
 - IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:
- 1. Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A. und dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzungen.
 - 2. Abänderung des Gesellschaftszweckes um Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:
- « **Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Ankauf und Verkauf sowie Vermietung im In- und Ausland von Grundstücken und Immobilien, sowie alle Operationen, die zu diesem Zwecke dienlich sind. Die Gesellschaft kann sich an anderen Gesellschaften beteiligen, sowie Zweigniederlassungen gründen. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.»
 - 3. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaftsbezeichnung in BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A. abzuändern und dementsprechend Artikel 1 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 1.** Es besteht eine luxemburgische Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BAUMEISTER-HAUS PROPERTIES S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend für Artikel 4 der Satzung den in der Tagesordnung unter Punkt 2) angegebenen Wortlaut anzunehmen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Wörz, Dostert, Müller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2007, Relation GRE/2007/2557. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007078139/231/61.

(070085289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Marketing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6140 Junglinster, 3, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 81.956.

L'an deux mille sept, le premier juin,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MARKETING & CONSULT-ING S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1064 du 26 novembre 2001, modifiée suivant acte sous seing privé prévoyant la conversion du capital social en euros, en date du 17 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 902 du 13 juin 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 887 du 13 septembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.956.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Penasse, employé privé, demeurant à B-4845 Sart-les-Spa, 27A, Balmoral.

qui désigne comme secrétaire Madame Philomena Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francis Thiebaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social à L-6140 Junglinster, 3, rue du Village et modification subséquente de l'article 1 er des
- 2. Démission de Monsieur Marc Neu de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué et nomination de Monsieur Armand Fantinel comme administrateur.
- 3. Démission de Monsieur Henri Schellinck de ses fonctions d'administrateur et nomination de Monsieur Jean-Michel Vivenot, demeurant à F-55100 Verdun, 52, rue de la Résistance, comme administrateur.
 - 4. Renouvellement du mandat d'administrateur respectivement administrateur-délégué de Monsieur Philippe Penasse.
- 5. Démission de COMPTIS S.A. en qualité de commissaire aux comptes et nomination de REVILUX S.A. comme commissaire aux comptes.
- 6. Autorisation au conseil d'administration à nommer Monsieur Armand Fantinel comme administrateur-délégué de
- 7. Changement du pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et modification subséquente du dernier alinéa de l'article cinq des statuts.



Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-6140 Junglinster, 3, rue du Village, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 1 er . (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Junglinster.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Neu, employé privé, demeurant à L-8366 Hagen, 3, Cité Pierre Braun, de ses fonctions d'administrateur respectivement administrateur-délégué de la société, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Armand Fantinel, cadre logistique, né à Hettange-Grande (France), le 1 ^{er} février 1949, demeurant à L-1370 Luxembourg, 190, Val Sainte Croix.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Henri Schellinck, commerçant, demeurant à L-1453 Luxembourg, 10-16, route d'Echternach, de ses fonctions d'administrateur de la société, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Jean-Michel Vivenot, employé privé, né à Commercy (France), le 28 juillet 1958, demeurant à F-55100 Verdun, 52, rue de la Résistance.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de l'administrateur respectivement administrateur-délégué, Monsieur Philippe Penasse, employé privé, né à Eupen (Belgique), le 4 septembre 1962, demeurant à B-4845 Sart-les-Spa, 27A, Balmoral.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de la société anonyme COMPTIS S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, de ses fonctions de commissaire aux comptes, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

REVILUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Sixième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué, Monsieur Armand Fantinel, prénommé.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de changer le pouvoir de signature des membres du conseil d'administration et de modifier, par conséquent, le dernier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (dernier alinéa)** . La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, Monsieur Philippe Penasse, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Philippe Penasse.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Penasse, P. Gomes, F. Thiebaux, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, LAC/ 2007/11540. — Reçu 12 euros.



Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007079574/227/101.

(070087338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.127.

Abtretung der Anteile der EUROSCRIPT LUXEMBOURG., S.à r.l.

Gemäss Beschluss vom 8. Dezember 2006, werden die 16.000 (sechzehntausend) Anteile, i.e. 100% (hundert Prozent) der bestehenden Anteile der EUROSCRIPT LUXEMBOURG, S.à r.l. von der SAARBRÜCKER ZEITUNG VERLAG UND DRUCKEREI, GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach deutschem Recht, mit Sitz in Gutenbergstraße 11-23, 66117 Saarbrücken, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Saarbrücken unter Nummer HRB 4032 (nachfolgend die «GmbH»), auf die EUROSCRIPT INTERNATIONAL S.A., eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in rue de Luxembourg 55, L-8077 Bertrange, Luxemburg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 122.347, übertragen.

Unterschrift

Référence de publication: 2007078195/1682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

euroscript Luxembourg Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.127.

Auszug des Protokolls der 22. ordentlichem Gesellschafterversammlung vom 26. Februar 2007 Bestellung des Abschlussprüfers für 2007

Herr Evenepoel schlägt vor, für das Geschäftsjahr 2007 wiederum die Firma MAZARS, Réviseurs d'entreprises & experts comptables et fiscaux, mit Gesellschaftssitz in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, mit der Abschlussprüfung zu betrauen.

Dementsprechend werden folgende Mandate der Prüfungsbeauftragten, Herrn Bruno Welter, mit Wohnsitz in D-66538 Neunkirchen, Im Altseitertal 90, Herrn Christian Erhorn, mit Wohnsitz in D-66117 Saarbrücken, Gutenbergstrasse 11-23, Herrn Uwe Jacobsen, mit Wohnsitz in B-66129 Saarbrücken, Am Ritterbrunnen 1, Herrn Thomas Rochel, mit Wohnsitz in D-66117 Saarbrücken, Gutenbergstrasse 11-23, nicht weitergeführt.

Rücktritt von Herrn Dr. Gerckens als Geschäftsführer der EUROSCRIPT LUXEMBOURG S.à r.l.

Herr Dr. Gerckens, wohnhaft 6, rue Ernest Koch, L-1865 Luxembourg erklärt gegenüber der Gesellschafterversammlung seinen Rücktritt als Geschäftsführer der EUROSCRIPT LUXEMBOURG S.à r.l. mit Wirkung zum 31. März 2007. Die Gesellschafterversammlung nimmt den Rücktritt an.

Verschiedenes

Herr Evenepoel schlägt vor, die Herren Oliver Zimmer, wohnhaft Im Fischerfeld 25, D-66740 Saarlouis und Matthias Gerstlauer, wohnhaft 1, rue de la Gare, L-4571 Obercorn zu Prokuristen der EUROSCRIPT LUXEMBOURG S.à r.l. zu ernennen.

Die Vertreter der Gesellschafterin stimmen diesem Vorschlag zu und ernennen Herrn Oliver Zimmer und Herrn Matthias Gerstlauer mit Wirkung zum 1. März 2007 zu Prokuristen der Gesellschaft.

Unterschrift.

Référence de publication: 2007078197/1682/29.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R.C.S. Luxembourg B 100.824.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans les locaux de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, le jeudi 15 juin 2007 a 11.00 heures

Résolution 5

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Eric Deleplanque, Vianney Mulliez, Michel Mulliez, Vianney Dumas, Georg Lasch et Sebastien Lecaudey et pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Résolution 6

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, pour la révision des comptes de la Société et du fonds commun de placement SOPARIMMO FONDS pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007078436/3085/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. Olympia Amérique).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires («l'Assemblée») tenue au siège social de la société le vendredi 1 ^{er} juillet 1997 à 11.00 heures

Résolution 4

«L'Assemblée prend connaissance de la démission de Monsieur Eric Lorsignol de ses fonctions d'Administrateur et Délégué à la gestion journalière de la Société OLYMPIA AMERIQUE.»

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007078437/3085/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

RCG International Opportunities S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 114.603.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RCG CARPATHIA MASTER FUND, LTD., a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under number 96907, having its registered office at Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

hereby represented by Mr Gildas Le Pannérer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 April 2007.



The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of RCG INTERNATIONAL OPPORTUNITIES S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 56, boulevard Napoléon 1 ^{er} L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 114.603, having a current share capital of EUR 500,000.-, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 17 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés, N ° 968 of 17 May 2006.

The sole shareholder representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to change the registered office of the Company from 56, boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg, to 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

This change shall be effective as of 1 June 2007.

Second Resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend the first sentence of article 4 of the Company's articles of incorporation which shall henceforth read as follows:

« Art. 4. The registered office of the company is established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RCG CARPATHIA MASTER FUND, LTD., une société existant sous les lois des lles Cayman, ayant son siège social à Windward 1, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106 SMB, Grand Cayman, lies Cayman, enregistrée au Registre des Sociétés des lles Cayman, sous le numéro 96907

ici représentée par Monsieur Gildas Le Pannérer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 avril 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de RCG INTERNATIONAL OPPORTUNITIES S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, avec son siège social au 56, boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.603, ayant un capital social de EUR 500.000,-, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, en date du 17 février 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 968 du 17 mai 2006

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le siège social de la Société du 56, boulevard Napoléon 1 ^{er} , L-2210 Luxembourg, au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Le changement sera effectif à compter du 1 er juin 2007.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 4. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Le Pannérer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007. Relation: LAC/2007/7242. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079556/242/75.

(070087521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

T. Rowe Price (Luxembourg) Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.422.

Extrait des décisions des Associés prises par Résolution Circulaire avec effet au 17 mai 2007

Il a été décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Edward Cage Bernard, Monsieur David John Lynton Warren et Monsieur Robert Todd Ruppert en tant que Gérants de la Société jusqu'à la prochaine Réunion du Conseil de Gérance qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.
- de renouveler le mandat de KPMG AUDIT en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Réunion du Conseil de Gérance qui statuera sur l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour T. ROWE PRICE (LUXEMBOURG) MANAGEMENT S.à r.l.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007078439/13/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2007

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung vom 31. Januar 2007 ist Herr Axel-Günter Benkner aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Seit dem 1. März 2007 gehört Herr Jochen Wiesbach dem Verwaltungsrat an. Herr Dr. Stephan Kunze ist seit dem 1. Februar 2007 Vorsitzender des Verwaltungsrats.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Verwaltungsrat:

Dr. Stephan Kunze (Vorsitzender), (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Klaus-Michael Vogel (Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied), (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Udo Behrenwaldt, (Germanenstraße 8, D-65719 Hofheim am Taunus)

Ernst Wilhelm Contzen, (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Jochen Wiesbach, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS INVESTMENT S. A.

M. Weiß / Dr. H. Rüth

Référence de publication: 2007078464/1352/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



Iona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 50.041.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juin 2007

Résolutions:

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Raffaella Quarato et de Monsieur Marco Gostoli décidée par le conseil d'administration en ses réunions du 12 décembre 2006 et du 21 mars 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mmes Raffaella Quarato, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Géraldine Vinciotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

IONA S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007078604/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pa.Fi. France, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.618.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007

Résolution:

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Augusto Mazzoli, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 13 avril 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Ernesto Benedini, avocat, demeurant à Lugano (Suisse), administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

C ommissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., 5 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007078608/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



Juvema Holding S.A., Société Anonyme, (anc. Juvema A.G.).

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 25.578.

Im Jahre zwei tausend sechs, den siebsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, im Amtswohnsitze zu Luxemburg.

Sind die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft JUVEMA A.G., R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 25.578, mit Sitz zu L-1370 Luxemburg, 16, Val Sainte Croix, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen am 20. Februar 1987, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 165 vom 1987, Seite 7918.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Rachel Uhl, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny, Belgien.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Robert Elvinger, Expert-Comptable, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A) Dass aus einer Anwesenheitsliste, unterzeichnet von den Vertretern der Gesellschaft und Aktieninhabern, hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, sowie die Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleiben der gegenwärtigen Urkunde angeheftet um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

- B) Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber respektiv Aktieninhaber-vertreter, rechtmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.
 - C) Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

- 1.- Umänderung der Firmenbezeichnung in JUVEMA HOLDING S.A.
- 2.- Rücktritt des aktuellen Verwaltungsrates.
- 3.- Ernennung von drei neuen Verwaltungsratmitgliedern für eine Periode von 3 Jahren.
- 4.- Rücktritt des aktuellen Kommissars.
- 5.- Ernennung eines neuen Kommissars für eine Periode von 3 Jahren.-
- 6.- Verschiedenes.

Der Herr Vorsitzende erklärt daraufhin die Gründe, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Firmenbezeichnung abzuändern.

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschließt die Generalversammlung Artikel 1, erste Abschnitt, abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung JUVEMA HOLDING S.A.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des aktuellen Verwaltungsrates anzunehmen und drei neue Verwaltungsratmitgliedern für eine Periode von 3 Jahren zu ernennen:

- Herr Robert Elvinger, wohnhaft in L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
- Frau Jacqueline Gentil, wohnhaft in L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
- Frau Carla Barbosa, wohnhaft in L-8070 Bertrange, 95, route de Luxembourg.

Herr Robert Elvinger, vorgenannt, wird zum geschäftsführende Direktor, angestellt.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des aktuellen Kommissar anzunehmen und ernennt Herr Robert Vasta, als Kommissar für eine Periode von 3 Jahren.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anerfallen, werden auf EUR 2.000,- abgeschätzt. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.



Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: R. Uhl, H. Janssen, R. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 27, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (unterzeichnet): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 20. November 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078767/211/65.

(070086000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Remich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 38.847.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2007

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Madame Sophie Jacquet, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 5 octobre 2006, en remplacement de Monsieur Lorenzo Patrassi, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Andrea Carlassare, employé privé, demeurant à Spinea (Italie), administrateur;

Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

REMICH S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007078610/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10593. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

PVV SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 82.676.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 23. Mai 2007 der PVV SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

TOP 4 Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Matthias Schirpke, Vorsitzender
- Herr Wolfgang Steilen, stellvertr. Vorsitzender
- Herr Stefan Pelger, Mitglied
- Herr Norbert Niemann, Mitglied
- Herr Jörg Priebe, Mitglied
- Herr Christian Hußmann, Mitglied.

Alle Verwaltungsräte mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.



Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxemburg, den 23. Mai 2007.

Für PVV SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007079265/1239/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

PAM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 juin 2007

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

MM Andrea Carlassare, employé privé, demeurant à Spinea (Italie), administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PAM FINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007078613/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

B & D Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. B & D S.C.I.).

Siège social: L-3474 Dudelange, 1, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 129.241.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1) J.P. BARTHELME S.à r.l. avec siège social à L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 34 201,

ici représentée par son gérant Jean-Pierre Barthelmé, entrepreneur, demeurant à Strassen;

2) DM SERVICES FM S.à r.l. avec siège social à L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 81 883,

ici représentée par son gérant Marc Dany, chef d'entreprise, demeurant à Dudelange.

Seuls associés de B & D S.C.I. avec siège social à L-3474 Dudelange, 1, rue August Liesch, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro E 206, constituée suivant acte sous seing privé en date du 11 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 33 du 10 janvier 2004, modifiée suivant acte sous



seing privé du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1714 du 14 septembre 2006.

D'abord.

J.P. BARTHELME S.à r.l. cède à BAFLI SARL avec siège social à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains, ici représentée par son gérant unique Jean-Pierre Barthelmé, gérant de société, demeurant à Strassen, ses cinquante (50) parts de la Société pour le prix de mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

La cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

La cessionnaire sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

À ce sujet, la cessionnaire déclare avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme la cédante confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Le prix de cession a été payé par la cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Cette cession est acceptée au nom de la Société par Jean-Pierre Barthelmé et Marc Dany, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérants de ladite Société.

Ensuite, DM SERVICES FM S.à r.l. et BAFLI SARL, seules associées de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à' l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Elles augmentent le capital social à concurrence de dix mille (10.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents (2.500,-) euros à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, sans émission de parts nouvelles mais par augmentation de la valeur nominale des parts existantes.

Cette augmentation du capital est libérée par des versements des actionnaires. Ce que constate le notaire.

Seconde résolution

Elles modifient l'objet social de la Société en «promotions immobilières, mise en valeur et gestion d'immeubles».

Troisième résolution

Conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, elles transforment la Société en société à responsabilité limitée, sans changement de la personnalité juridique.

Quatrième résolution

Elles procèdent à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de B & D SARL.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Dudelange.
- **Art. 3.** La société a pour objet les promotions immobilières, mise en valeur et gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.
 - Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représentée par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros.
- Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.
- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Cinquième résolution

Elles acceptent les démissions des gérants actuellement en fonction et leur donnent décharge.

Sixième résolution

Elles nomment aux fonctions de gérants, pour une durée illimitée:

- Jean-Pierre Barthelmé, entrepreneur, né à Bertrange, le 12 septembre 1942, demeurant à L-8041 Strassen, 34, rue des Romains, gérant technique;
- Marc Dany, chef d'entreprise, né à Dudelange, le 17 août 1957, demeurant à L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau, gérant administratif.



La société est valablement engagée par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Septième résolution

Elles maintiennent le siège social à L-3474 Dudelange, 1, rue August Liesch.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-P. Barthelmé, M. Dany, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 avril 2007, Relation: EAC/2007/3612. — Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 7 mai 2007.

Référence de publication: 2007079584/223/84.

(070087242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 janvier 2007

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM Stefano Meroni, entrepreneur, demeurant à I - Carimate, président;

Patrizio Di Fonzo, consultant, demeurant à I - Milan, administrateur;

Luca Soldati, économiste, demeurant à Davesco-Soragno (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes:

ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007078617/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Development Capital 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.555.

L'assemblée nomme, avec effet au 20 juin 2007, le Comité de Surveillance pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Comité de Surveillance:

- 1. PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- 2. Laurent Marx, 46, route de Scy, F-57050 Longeville-lès-Metz
- 3. Mervyn Martins, 3, rue de Capella, L-8343 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme DEVELOPMENT CAPITAL S.A.

Manager Signature

Référence de publication: 2007078624/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Interflog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 129.377.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den dreißigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen

- 1. Herr Jim Penning, Rechtsanwalt, geboren am 12. Mai 1942 in Luxembourg, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal,
- 2. Herr Pierre-Olivier Wurth, Rechtsanwalt, geboren am 3. Dezember 1965 in Luxembourg, wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

Hierbei vertreten durch Herrn Thomas Walster, Rechtsanwalt, geboren am 4. Januar 1976 in Forbach (France), wohnhaft in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal gemäss Spezialprokura vom 25. Mai 2007.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

- **Art. 1.** Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung INTERFLOG S.A.
 - Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie-, oder Handelsunternehmen. Die Gesellschaft kann aller Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern. Darüberhinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf 50.000,- EUR (fünfzig tausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 5.000 (fünf tausend) Aktien mit einem Nennwert von je 10,- EUR (zehn Euro), wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wahl des Aktionärs um Namens- oder Inhaberaktien.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital kann durch Satzungsänderungsbeschluss der Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

- Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.
- Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vorneh-men zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz



nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Vorstand kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/ oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder eingehen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person.

- **Art. 8.** In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.
- Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.
- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 2007 zu Ende gehen.
- Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Werktag des Monats Mai um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.
- Art. 12. Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Hauptversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewin-ne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1 Jim Penning, zwei tausend fünf hundert Aktien	2.500
2 Pierre-Olivier Wurth, zwei tausend fünf hundert Aktien	2.500
Total: fünf tausend Aktien	5.000

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft INTERFLOG S.A. die Summe von 50.000,- EUR (fünfzig tausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Koster

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf ein tausend sechs hundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- I.- Die Zahl der Verwaltungsratmitglieder wurde auf drei festgesetzt.
- Zu Verwaltungsratmitgliedern wurden ernannt:
- 1.- Herr Jim Penning, Rechtsanwalt, geboren am 12. Mai 1942 in Luxembourg, wohnhaft in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- 2.- Herr Pierre-Olivier Wurth, Rechtsanwalt, geboren am 3. Dezember 1965 in Luxembourg, wohnhaft in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,



- 3.- Herr Philippe Penning, Rechtsanwalt, geboren am 11. September 1968 in Luxembourg, wohnhaft in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - II.- Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Herr René Moris, geboren am 22. März 1948 in Luxembourg, wohnhaft in 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg.

- III.- Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des 2012.
 - IV.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, 10. Stockwerk.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Walster, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1 er juin 2007. Relation: LAC/2007/10870. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007081087/211/118.

(070089560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

T.H.F. S.A., Tréfileries Haute Forêt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 39.500.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2007

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Wilfried Lattig, Kaufmann, wohnhaft in D-54343 Föhren, In der Rotheck 37
- Herr Heinz Knauf, Kaufmann, wohnhaft in D-54346 Mehring, Medardusstrasse 66
- Herr Hermann Jakob, Betriebswirt, wohnhaft in D-54318 Mertesdorf, Bergstrasse 24
- Herr Hans Dieter Schreiber, Betriebswirt, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmererstr. 75.

Die Mandate werden auf 6 Jahre festgesetzt und enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 5 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Abwahl von Herr Wilfried Lattig, Kaufmann, D-54343 Föhren, In der Rotheck 37, von seinem Mandat als delegiertes des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung.

Punkt 6 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Neuwahl der folgenden delegierten Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Wilfried Lattig, Kaufmann, wohnhaft D-54343 Föhren, In der Rotheck 37, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.
- Herr Heinz Knauf, Kaufmann, wohnhaft in D-54346 Mehring, Medardusstrasse 66, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Die Mandate werden auf 6 Jahre festgesetzt und enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 7 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt die Wiederwahl des Aufsichtskommissars:

- Der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt und endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007078627/745/34.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



France Luxembourg Invest Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz. R.C.S. Luxembourg B 31.584.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2007

Le mandat des administrateurs venant à échéance, Messieurs Jean-Claude Finck et Justin Cerasani ne souhaitant plus se présenter, l'Assemblée décide de reconduire le mandat de Messieurs Jacques Betti, Pierre Filliger, Lucien Miara et Roger Scemama. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2008.

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente assemblée générale.

L'Assemblée procède au renouvellement du Commissaire aux Comptes DELOITTE S.A. pour un terme d'un an, c'est à dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2008.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007078631/1122/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09905. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Consulting HDR + Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 82.439.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. Juni 2007

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Heinz Knauf, Kaufmann, wohnhaft zu D-54346 Mehring, Medardusstrasse 66, Verwaltungsratsmitglied
- Herr Hans-Dieter Schreiber, Betriebswirt, wohnhaft zu D-54298 Orenhofen, Zemmererstr. 75, Verwaltungsratsmitglied
 - Herr Hermann Jakob, Betriebswirt, wohnhaft zu D-54318 Mertesdorf, Bergstrasse 24, Verwaltungsratsmitglied.

Die Mandate werden auf 6 Jahre festgesetzt. Sie enden mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 5 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von Herr Hermann Jakob, Betriebswirt, wohnhaft zu D-54318 Mertesdorf, Bergstrasse 24, zum delegierten des Verwaltungsrates für die tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen rechtskräftig zu verpflichten.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Punkt 6 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des Aufsichtskommissars:

- Die Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2007078629/745/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00166. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



Angie Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 67.474.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 19 juin 2007 que:

- Ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat:
- * Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg
- * Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18 septembre 1963 à Fès (Maroc), demeurant au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.
 - Ont été élus aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:
- * DESPLAS & Co Ltd, constituée le 12 septembre 2003, immatriculée auprès du Companies Registry for England and Wales sous le N° 04897791, ayant son siège social au 41, Chalton Street, NW1 1JD Londres.
- * DORCAL HOLDINGS Ltd, constituée le 7 octobre 1998, immatriculée auprès du Public Registry of Companies of the British Virgin Islands sous le N° 296857, ayant son siège social à Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, RVI

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007078673/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Bourbon Immobilière S.A., Société Anonyme, (anc. Massive S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz. R.C.S. Luxembourg B 6.400.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2007

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Sont élus comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008:

- Monsieur Jean-Claude Finck, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Michel Birel, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Jean-Paul Kraus, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommé comme Commissaire aux Comptes pour la durée d'un an, jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2008, Madame Doris Engel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007078633/1122/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

COPRIM Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 105.699.

_

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPRIM MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, de résidence à Hespérange, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 449 du 13 mai 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 105.699.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Micael Artur Da Silva Carneiro, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette. L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Oriane Baesel, assistante commerciale, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.
 - 2 Révocation des administrateurs actuels
 - 3. Nomination de nouveaux administrateurs.
- 4. Révocation de l'administrateur-délégué et autorisation au conseil d'administration à nommer un nouvel administrateur-délégué.
 - 5. Révocation du commissaire aux comptes actuel et nomination de son remplaçant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. (premier alinéa). Le siège social est établi à Dudelange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs actuels, à savoir:

- la société à responsabilité limitée EUROGTC-CONSULTING, avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage,
- la société anonyme MATTHEWS SERENITY AND MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage,
 - Monsieur Jean-Luc Tartaruga, promoteur immobilier, demeurant à F-57100 Thionville, 3, rue Célestin Schivre, et de leur donner décharge pleine et entière.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs révoqués:

- a) DUDE VALLEY INTERNATIONAL LLC, société de droit de l'Etat américain du Delaware, ayant son siège social à Newark, DE 19711 (Etats-Unis d'Amérique), 220 E. Delaware Avenue, #705, représentée par Monsieur Franck Coustet, prénommé,
- b) LADYBIRD LLC, société de droit de l'Etat américain du Delaware, ayant son siège social à Newark, DE 19711 (Etats-Unis d'Amérique), 220 E. Delaware Avenue, #704, représentée par Monsieur Franck Coustet, prénommé,
- c) Mademoiselle Oriane Baesel, assistante commerciale, née à Saint Mandé Tourelle (France), le 31 mars 1986, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer l'administrateur-délégué actuel, à savoir:

Monsieur Jean-Luc Tartaruga, prénommé.



L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle:

Mademoiselle Oriane Baesel, prénommée.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir la société à responsabilité limitée COSELUX S.à r.l., avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joffrey Bach, commercial, né à Thionville (France), le 3 juin 1985, demeurant professionnellement à L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Coustet, M. Da Silva, O. Baesel, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007. Relation: LAC/2007/6404. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

E. Schlesser.

Référence de publication: 2007079573/227/85.

(070087342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

M2M Data Networks Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.744.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2007:

- 1) La démission de Monsieur Miguel Sanchiz-Lopes demeurant à Bella Vista, Calle 43 No 4-34, Panama, Republic de Panama de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et Monsieur Javier Rivera Fernandez, demeurant à San Miguelito las 500, n° 29-132, Panama, Republic de Panama est accepté de son poste d'administrateur.
- 2) En remplacement est nommé administrateur et administrateur-délégué à partir de cette date; Monsieur Christopher Lowery, consultant, né le 9 décembre 1941, demeurant à Chalet Florissant, Chemin des Moulins, CH-1936 Verbier et Madame Majorie Lowery, consultante, née le 15 novembre 1943, demeurant à Chalet Florissant, Chemin des Moulins, CH-1936 Verbier comme administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078635/637/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Doria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 992.850,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.723.

In the year two thousand and six, on the twenty-second of June.

Before Maître Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the partners of DORIA S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 112.723, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg on December 1, 2005, published in the Mémorial C number 577 on March 20, 2006.



The Articles of Incorporation of said Company have been amended by a deed of M ^e Joseph Elvinger prenamed, dated 27 December 2005, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was presided by Mr Patrick Van Hees, employee in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Arlette Siebenaler, employee in Mersch.

The meeting elected as scrutineer Mrs Solange Wolter, employee in Mersch.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
- II.- It appears from the attendance list that all the twenty five thousand two hundred (25,200) shares representing the whole corporate capital of six hundred thirty thousand Euro (630,000.- EUR) are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been informed before the meeting.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred sixty two thousand eight hundred fifty Euro (362,850.- EUR) so as to raise it from its present amount of six hundred thirty thousand Euro (630,000.- EUR) to nine hundred ninety two thousand eight hundred fifty Euro (992,850.- EUR), by the creation and the issue of fourteen thousand five hundred fourteen (14,514) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of thirty three Euro and sixty one cents (33.61 EUR).
 - 2) Subscription and payment in cash of the new shares by the existing partners of the Company.
 - 3) Amendment of Article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

After the following was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of three hundred sixty two thousand eight hundred fifty Euro (362,850.- EUR) so as to raise it from its present amount of six hundred thirty thousand Euro (630,000.- EUR) to nine hundred ninety two thousand eight hundred fifty Euro (992,850.- EUR), by the creation and the issue of fourteen thousand five hundred fourteen (14,514) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total share premium of thirty three Euro and sixty one cents (33.61 EUR).

Subscription and Payment

The fourteen thousand five hundred fourteen (14,514) new shares are subscribed and fully paid-up as follows:

- (A) MSREF V LORENZO HOLDING S.à.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 112.722, subscribes to nine thousand four hundred thirty four (9,434) new shares together with an issue premium of twenty four Euro and thirty five cents (24.35 EUR) by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred thirty five thousand eight hundred seventy four Euro and thirty five cents (235,874.35 EUR)
- (B) PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A, a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Via Negri 10, 20126, Milan, Italy subscribes to five thousand eighty (5,080) new shares together with an issue premium of nine Euro and twenty six cents (9.26 EUR) by a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred twenty seven thousand nine Euro and twenty six cents (127,009.26 EUR)

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at nine hundred ninety two thousand eight hundred fifty (992,850.-EUR) divided into thirty nine thousand seven hundred fourteen (39,714) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société DORIA S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.723, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1 er décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 577 le 20 mars 2006.

Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par-devant M ^e Joseph Elvinger prénommé en date du 27 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick Van Hees, employé privé à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg. Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter, employée privée à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les vingt cinq mille deux cents (25.200) parts sociales représentant la totalité de capital social de six cent trente mille Euros (630.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.
 - III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital social d'un montant de trois cent soixante deux mille huit cent cinquante Euros (362.850,-EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent trente mille Euros (630.000,- EUR) à neuf cent quatre vingt douze mille huit cent cinquante Euros (992.850,- EUR) par la création et l'émission de quatorze mille cinq cent quatorze (14.514) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les même droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'une prime d'émission d'un montant total de trente trois Euros et soixante et un centimes (33,61 EUR).
 - 2) Souscription et libération des nouvelles parts sociales par les associés de la Société.
 - 3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trois cent soixante deux mille huit cent cinquante Euros (362.850,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de six cent trente mille Euros (630.000,- EUR) à neuf cent quatre vingt douze mille huit cent cinquante Euros (992.850,- EUR) par la création et l'émission de quatorze mille cinq cent quatorze (14.514) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, ayant les même droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'une prime d'émission d'un montant total de trente trois Euros et soixante et un centimes (33,61 EUR).

Souscription et Paiement

Les quatorze mille cinq cent quatorze (14.514) nouvelles parts sociales sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

- (A) MSREF V LORENZO HOLDING S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.722, souscrit à neuf mille quatre cent trente quatre (9.434) parts nouvelles avec une prime d'émission de vingt quatre Euros et trente cinq centimes (24,35 EUR), par un apport en numéraire d'un montant global de deux cent trente cinq mille huit cent soixante quatorze Euros et trente cinq centimes (235.874,35 EUR); et
- (B) PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A, une société régis par les lois d'Italie, avec siège social à Via Negri 10, 20126, Milan, Italie souscrit à cinq mille quatre vingts (5.080) parts nouvelles avec une prime d'émission de neuf Euros et vingt six centimes (9,26 EUR), par un apport en numéraire d'un montant global de cent vingt sept mille neuf Euros et vingt six centimes (127.009,26 EUR).



Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Article 6 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de neuf cent quatre vingt douze mille huit cent cinquante Euros (992.850,-EUR) divisé en trente neuf mille sept cent quatorze (39.714) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,-EUR) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, A. Siebenaler, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, vol. 437, fol. 40, case 11. — Reçu 3.628,84 euros.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007079558/242/143.

(070087294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Waters Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.159.750,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.818.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales signé sous seing privé entre WATERS FINANCE III LLC ayant son siège social au 109 Lukens Drive, New Castle, Delaware 19720 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée sous le numéro 3646136 (WATERS FINANCE III LLC), et MM EUROPEAN HOLDINGS LLP, ayant son siège social au 1250 Atlas Park Simonsway, Manchester M22 5PP (Grande-Bretagne) immatriculée au Registre de Commerce de Grande-Bretagne sous le numéro OC 304702 (MM EUROPEAN HOLDINGS LLP), en date du 6 juin 2003 que:

525.894 parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées de WATERS FINANCE III LLC à MM EUROPEAN HOLDINGS LLP.

Par conséquent, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

MM EUROPEAN HOLDINGS LLP:

- Cinq cent vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix (526.390) parts sociales ordinaires.

Münsbach, le 25 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007078637/556/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10333. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Serpensem, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 128.090.

Am 24. April 2007 hat der Verwaltungsrat beschlossen, Herrn Pierre Berna, Rechtsanwalt, mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire mit der Funktion des Verwaltungsratsvorsitzenden und Herrn Frank Wegner, Dipl.-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft in D-25462 Reilingen, Moorkampsweg 23, mit der Funktion des täglichen Geschäftsführers zu betrauen.



Das Mandat des Verwaltungsratsvorsitzenden und das Mandat des täglichen Geschäftsführers enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2013.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERPENSEM

Signature

Référence de publication: 2007078641/255/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, réf. LSO-CF01549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2. R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Im Jahre zweitausendsieben, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Joachim Peter Günster, Kaufmann, wohnhaft in D-85598 Baldham, 30A, Eichhörnchenweg

in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungssrates der Aktiengesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A. mit Sitz in L-9970 Leithum, Hausnummer 2, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.060,

handelnd aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 31. Dezember 2006 sowie aufgrund einer Spezialvollmacht ausgestellt von Rechtsanwalt Dr. Thomas Hellmann, wohnhaft Hartmannstrasse 8, D-80333 München. Eine Kopie dieser Vollmacht verbleibt, nach Abzeichnung ne varietur durch den Notar und die erschienene Partei, als Anlage bei der Urkunde. Die Vollmacht wurde ausgestellt in München am 22. Mai 2007.

Der Verwaltunsratsbeschluss verbleibt als Anlage an ener vorausgehenden Urkunde des amtierenden Notars.

Herr Joachim Günster ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

- 1. Die Gesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A. ist aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar am 4. März 2005 gegründet worden. Diese Urkunde wurde im «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations», vom 28. Juli 2005 Nummer 754 veröffentlicht. Die Satzung wurde mehrfach geändert und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar, am heutigen Tag unter einer vorausgehenden Nummer des Urkundenregisters.
- 2. Laut Satzung beläuft sich das Gesellschaftskapital auf zweiundfünfzigtausend und einhundertfünfundvierzig Euro (52.145,- €) eingeteilt in einundvierzigtausend und siebenhundertsechzehn Aktien (41.716) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €).
- 3. Gemäss Artikel 5 kann das Gesellschaftsvermögen auf fünftausend Euro (5.000,- €) erhöht werden durch Schaffung und Ausgabe von viertausend (4.000) neuer Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €) pro Aktie. Die Aktien können mit einem Aufgeld von bis zu insgesamt zwei Millionen Euro (2.000.000,- €) ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals das tatsächliche Gesellschaftskapital zu den von ihm festgehaltenen Bedingungen zu erhöhen.
- 4. In der vorerwähnten Verwaltungsratssitzung vom 31. Dezember 2006 hat der Verwaltungsrat beschlossen, die bereits per Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006 beschlossene Kapitalerhöhung zeitlich zu verlängern, so dass im Rahmen der am 6. April 2006 festgehaltenen Kapitalerhöhung die Zeichnungsfrist für neu auszugebende Aktien auf den 31. März 2008 verlängert wurde. Dieser Verwaltungsratsbeschluss wird der vorliegenden Urkunde nach Abzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den amtierenden Notar als Anlage beigefügt, um zusammen mit der Urkunde einregistriert zu werden.

Der Verwaltungsratsbeschluss wurde als elektronisches Dokument im Original erstellt und kann daher lediglich als Ausdruck in der Anlage begefügt werden. Die vorliegende Kapitalerhöhung fusst damit auf dem Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006, der der notariellen Urkunde vom 6. September 2006 ordnungsgemäss beigefügt ist. Das Stammkapital erhöht sich jetzt auf die Summe von zweiundfünfzigtausend und zweihundertfünfunddreissig Euro (52.235,- €) durch Schaffung und Ausgabe von zweiundsiebzig (72) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €), sowie einem Aufgeld von siebenhundert und achtundvierzig Komma sieben fünf Euro (748,75 €) pro Aktie. Die neu geschaffenen Aktien geben Anrecht auf die gleichen Rechte wie die Altaktien. Die neu geschaffenen Aktien wurden von Herrn Dr. Thomas Hellmann, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-80333 München, Hartmannstrasse 8, als Treuhänder für zwei (2) individuelle Investoren gezeichnet und eingezahlt. Die Summe von neunzig Euro (90,- €) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Der verhandelnde Notar bestätigt dies ausdrücklich aufgrund einer Pfändungsbestätigung ausgestellt durch Bankhaus REUSCHEL UND Co, Kommanditgesellschaft, mit Sitz in München. Zeichnungsscheine der Neuaktionäre sowie Zeichnungsverzicht der Altaktionäre wurden dem verhandelnden Notar vorgelegt.



- 5. Im Anschluss an die vorliegende Kapitalerhöhung erhält der Artikel 5 Absatz 1 der Satzungen folgenden Wortlaut:
- « **Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Kapital beträgt zweiundfünfzigtausend und zweihundertfünfunddreissig Euro (52.235,- €) eingeteilt in einundvierzigtausend und siebenhundertachtundachtzig Aktien (41.788) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €).»

Kostenabschätzung

Die Kosten der vorliegenden Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 1.100,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Günster, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 juin 2007. WIL/2007/425. — Reçu 540 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 15. Juni 2007.

Référence de publication: 2007079566/2724/66.

(070087213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 95.323.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 19 juin 2007 que:

- Monsieur Giuseppe Statuto, avec adresse au Paolo Frisi 23, I-00197 Roma démissionne de son poste de gérant A avec effet immédiat;
- Monsieur Luciano Salzano, avec adresse au 51G, via M. Lieti A Capodimonte, I-80131 Naples a été nommé gérant A avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale de l'an 2007.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

A. Compère.

Référence de publication: 2007078647/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

INRIE (Fondation pour l'INnovation dans la Recherche Industrielle en Europe), établissement d'utilité publique.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg G 37.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 20 avril 2007

Suite à la réunion du Conseil d'Administration, Monsieur Roland Plever a été nommé Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrick Truchot a été nommé Trésorier et Madame Marie-Thérèse Gaborit de Montjou a été nommée secrétaire.

Leur mandat ont une durée de deux ans et prendront fin le 19 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2007078650/1137/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.



Prefase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3395 Roeser, 1, rue de Bivange. R.C.S. Luxembourg B 93.911.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire, tenue à la date du 23 mai 2007 à 11.00 heures, que les actionnaires ont:

- 1) Décidé de révoquer la société E.T.C.S. S.A., établie et ayant son siège au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- 2) Décidé de nommer comme commissaire aux comptes la société L.P.F. LUX S.à r.l., R.C.S.L. B 93.635, avec siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour extrait conforme Le Conseil d'administration Signature

Référence de publication: 2007079923/7343/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09523. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Rockall Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 104.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 juin 2007

Monsieur Heitz Jean-Marc, Monsieur Robert Reggiori et Monsieur De Bernardi Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Donati Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme ROCKALL HOLDING S.A. R. Reggiori / J.-M. Heitz Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078656/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

AC Technologies, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 2. R.C.S. Luxembourg B 107.060.

Im Jahre zweitausendsieben, am vierundzwanzigsten Mai.

Vor dem verhandelnden Notar Anja Holtz, im Amtssitz in Wiltz.

Ist erschienen:

Herr Joachim Peter Günster, Kaufmann, wohnhaft in D-85598 Baldham, 30A, Eichhörnchenweg

in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungssrates der Aktiengesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A., mit Sitz in L-9970 Leithum, Hausnummer 2, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.060,

handelnd aufgrund eines Verwaltungsratsbeschlusses vom 31. Dezember 2006 sowie aufgrund einer Spezialvollmacht ausgestellt von Herrn Dr. Gert Würtenberger, handelnd in seiner Eigenschaft als zeichnungsberechtiger Vertreter der Gesellschaft bürgerlichen RECHTS WUESTHOFF & WUESTHOFF, mit Sitz in München, ohne Eintragung im Handelsregister. Die Vollmacht wurde ausgestellt in München am 23. Januar 2007.



Eine Kopie dieser Vollmacht verbleibt, nach Abzeichnung ne varietur durch den Notar und die erschienene Partei, als Anlage bei der Urkunde.

Der Verwaltungsratsbeschluss vom 31. Dezember 2006 verbleibt als Anlage nach Abzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den amtierenden Notar bei der durch den amtierenden Notar aufgenommenen Urkunde unter einer vorausgehenden Nummer des Urkundenregisters.

Herr Joachim Günster ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

- 1. Die Gesellschaft AC TECHNOLOGIES S.A. ist aufgrund einer Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar am 4. März 2005 gegründet worden. Diese Urkunde wurde im «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations», vom 28. Juli 2005 Nummer 754 veröffentlicht. Die Satzung wurde mehrfach geändert und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den verhandelnden Notar, am 29. Januar 2007 veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Nummer 808, Seite 38766 f.
- 2. Laut Satzung beläuft sich das Gesellschaftskapital auf einundfünfzigtausend und neunhundertsiebenundfünfzig Komma fünfzig Euro (51.957,50 €) eingeteilt in einundvierzigtausend und fünfhundertsechsundsechzig Aktien (41.566) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €).
- 3. Gemäss Artikel 5 kann das Gesellschaftsvermögen auf fünftausend Euro (5.000,- €) erhöht werden durch Schaffung und Ausgabe von viertausend (4000) neuer Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €) pro Aktie. Die Aktien können mit einem Aufgeld von bis zu insgesamt zwei Millionen Euro (2.000.000,- €) ausgegeben werden. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt im Rahmen des genehmigten Kapitals das tatsächliche Gesellschaftskapital zu den von ihm festgehaltenen Bedingungen zu erhöhen.
- 4. In der vorerwähnten Verwaltungsratssitzung vom 31. Dezember 2006 hat der Verwaltungsrat beschlossen, die bereits per Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006 beschlossene Kapitalerhöhung zeitlich zu verlängern, so dass im Rahmen der am 6. April 2006 festgehaltenen Kapitalerhöhung die Zeichnungsfrist für neu auszugebende Aktien auf den 31. März 2008 verlängert wurde. Die vorliegende Kapitalerhöhung fusst damit auf dem Verwaltungsratsbeschluss vom 10. April 2006, der der notariellen Urkunde vom 6. September 2006 ordnungsgemäss beigefügt ist. Das Stammkapital erhöht sich jetzt auf die Summe von zweiundfünfzigtausend und einhundertfünfundvierzig Euro (52.145,- €) eingeteilt in einundvierzigtausend und siebenhundertsechzehn Aktien (41.716) durch Schaffung und Ausgabe von einhundertfünfzig (150) neuen Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €), sowie einem Aufgeld von siebenhundert und achtundvierzig Komma sieben fünf Euro (748,75 €) pro Aktie. Die neu geschaffenen Aktien geben Anrecht auf die gleichen Rechte wie die Altaktien. Die neu geschaffenen Aktien wurden von der oben erwähnten Gesellschaft deutschen RECHTS WUESTHOFF & WUESTHOFF GbR gezeichnet und eingezahlt Die Summe von einhundertsiebenundachtzig Komma fünfzig Euro (187,50 €) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Der verhandelnde Notar bestätigt dies ausdrücklich aufgrund einer Pfändungsbestätigung ausgestellt durch BANKHAUS DRESDNER BANK AG MÜNCHEN, mit Sitz in München. Zeichnungsscheine der Neuaktionäre sowie Zeichnungsverzicht der Altaktionäre wurden dem verhandelnden Notar vorgelegt.
 - 5. Im Anschluss an die vorliegende Kapitalerhöhung erhält der Artikel 5 Absatz 1 der Satzungen folgenden Wortlaut:
- « **Art. 5.** (**Absatz 1**). Das gezeichnete Kapital beträgt zweiundfünfzigtausend und einhundertfünfundvierzig Euro (52.145,- €) eingeteilt in einundvierzigtausend und siebenhundertsechzehn Aktien (41.716) mit einem Nennwert von einem Euro fünfundzwanzig Cents (1,25 €).»

Kostenabschätzung

Die Kosten der vorliegenden Urkunde gehen zu Lasten der Gesellschaft und werden auf ungefähr 2.500,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Wiltz, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparanten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Günster, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 juin 2007, WIL/2007/424. — Reçu 376,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehr auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, den 15. Juni 2007.

Référence de publication: 2007079565/2724/67.

(070087211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.



White Hawk International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 105.818.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 juin 2007

Monsieur Rossi Jacopo et Monsieur Donati Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Romaine Scheifer-Gillen démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

WHITE HAWK INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.

I. Rossi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078671/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 118.571.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 27 mars 2007

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Rui Pedroso de son poste d'administrateur de la société.

Monsieur António Jorge Viegas De Vasconcelos, ingénieur, né le 13 juin 1959 à Porto (Portugal), résidant au 43, Rua Alto do Duque, P-1400-009 Lisbonne (Portugal), est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme Pour NOVENERGIA GENERAL PARTNER S.A. FIDUCIAIRE MANACO S.A. R. Donati / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078672/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007080773/220/12.

(070088833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.



Euro Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 76.618.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 6 juin 2007 que:

La société TINDRA B.V. dont le siège social est sis à NL-2585 GB La Haye, Laan Copes van Cattenburch 52 et enregistrée à la Chambre de Commerce de la Haye sous le numéro 27.12.88.32, a cédé 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société EURO PROPERTIES S.à r.l., à la société SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 49.559 et ayant son siège social établi à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

- SOPINVEST AND PROPERTIES S.A.: 500 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007078674/677/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Dinvest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.540.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2007

- Le renouvellement du mandat d'Administrateur de Mesdames Anne Rotman de Picciotto, Lara Sévanot et de Messieurs Daniel de Picciotto, Daniel Van Hove, Mark Kenyon, Michael Perotti and André Schmit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008, est approuvé.
- Le mandat d'Administrateur de M. Maurice de Picciotto n'est pas renouvelé. M. Maurice de Picciotto devient Membre Honoraire du Conseil d'Administration avec voix consultative. Le nombre d'Administrateurs est ainsi réduit à sept.
- Le renouvellement du mandat de DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008, est approuvé.

A la date du 26 avril 2007, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Mme Anne Rotman de Picciotto, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

- M. Daniel de Picciotto, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève
- M. Daniel Van Hove, Administrateur, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- M. André Schmit, Administrateur, demeurant professionnellement au 43, boulevard Royal à L-2955 Luxembourg
- M. Mark Kenyon, Administrateur, demeurant professionnellement au 630, 27th floor fifth Avenue, USA New York
- M. Michael Perotti, Administrateur, demeurant professionnellement au 26, St James's Square London SW1Y 4JH

Mme Lara Sévanot, Administrateur, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2007

- M. Daniel de Picciotto est désigné «Président» du Conseil d'Administration avec effet au 26 avril 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

UNION BANCAIRE PRIVEE (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007080028/1670/34.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.



Ditco Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 21.155.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Mohammed El Khereiji, directeur de sociétés, demeurant au 1, rue Pierre Fatio, CH-1204 Genève est élu Président du Conseil d'Administration pendant la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme DITCO REAL ESTATE S.A. L. M. Mudry / J. Iglehart Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078676/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

European Business Activities, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 49.336.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 13 juin 2007

- La démission de EFFIGI S.à r.l. de son mandat d'administrateur en date du 12 juin 2007 est actée; société domiciliée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Robert Bartolini est coopté en date du 13 juin 2007 au poste d'Administrateur. Monsieur Jean-Robert Bartolini terminera le mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012. Il demeure professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES Signature / Signature Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078678/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF07085. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Infipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 97.928.

- 1) La société EFFIGI S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée administrateur en date du 18 octobre 2005, a désigné Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 18 septembre 2007).
- 2) La société FIDIS S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-107.312, nommée administrateur en date du 18 octobre 2005, a désigné Madame Chantal Mathu, née le 8 mai 1968, Employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 18 septembre 2007).
- 3) La société FINDI S. à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 18 octobre 2005, a désigné Mademoiselle Corinne Bitterlich, née le 8 juillet 1969, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'au 18 septembre 2007).
- 4) Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la société EFFIGI S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Mon-



terey, L-2086 Luxembourg ayant pour représentant permanent Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966 à Orvieto, Italie est élue Présidente du Conseil d'Administration.

Cette dernière assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

INFIPAR S.A.

FIDIS S. à r.l. / FINDI S. à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Mathu / C. Bitterlich

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007078677/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Octave Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.673.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 mai 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement en date du 31 mai 2007, que:

L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des trois administrateurs, Monsieur Régis Meister, Monsieur Yves Cacclin et Monsieur Antoine Rousselin, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

OCTAVE INVESTISSEMENT S.A.

Y. Cacclin / R. Meister

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007080027/5710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Luxembourg Rent Equipment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.475.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 février 2007

- Le mandat d'Administrateur des Messieurs François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Jean-Paul Reiland, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Carlo Schlesser, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.



Fait à Luxembourg, le 27 février 2007.

Certifié sincère et conforme

LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007078679/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.116.650,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 juin 2007

Le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean Santucci, demeurant 14, Lilac Drive, USA 11791 Syosset, New-York,
- Monsieur Philippe Santin, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy sur Oise,
- Monsieur Richard Campion, demeurant 2, Wares Close, Winterborne, Kingston, GB-DT 11 9BS Blandford Forum, Dorset et
 - Monsieur Roman Steiger, demeurant 151, Rheinaurstrasse, D-53225 Bonn

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078681/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05773. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

G2B A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 129.231.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsieben, den fünfzehnten Juni.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg);

Ist erschienen:

Thomas Geissel, Kaufmann, wohnhaft zu D-66557 Illingen, 5, Schaumbergweg,

hier vertreten durch Daniel Reding, expert-comptable, wohnhaft in Ettelbrück,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. Mai 2007,

welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Einpersonenaktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

- **Art. 1.** Zwischen dem Erschienen und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung G2B A.G. gegründet.
- **Art. 2.** Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Ettelbrück.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.



- Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.
- **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt hunderttausend Euro (100.000,- EUR) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben

- Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.
- Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratmitgliedern und im Falle einer Einpersonengesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

- **Art. 8.** Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratmitglied oder duch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.
 - Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- **Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Mai jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

- Art. 12. Um der Generalversammmlung beiwohnen zu können, müßen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.
- Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2008.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden gezeichnet durch den einzigen Aktionär Herrn Thomas Geissel, vorgenannt.

Das gezeichnete Kapital wurde bar bis zu einem Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.



Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Einzahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Komparent erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr zweitausend Euro (2.000,-EUR).

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der er sich als ordentlich einberufen betrachtet, folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Wird zum Verwaltungsratmitglied ernannt:

Thomas Geissel, Kaufmann, wohnhaft zu D-66557 Illingen, 5, Schaumbergweg.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

EWA REVISION SA, mit Sitz zu L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 38.937.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2012 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Geissel, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 juin 2007, Relation: REM/2007/1356. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 4 juillet 2007

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007078837/218/119.

(070086919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 13 juin 2007

L'associé unique décide de renouveler:

- le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 97.326 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.



- le mandat du gérant, CEMEX LLUXEMBOURG HOLDINGS Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 106.559 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078682/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10350. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Cemex Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 115.772.340,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 96.895.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 13 juin 2007

L'associé unique décide de renouveler:

- le mandat du commissaire aux comptes, OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., établie et ayant son siège social à L 2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 97.326 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.
- le mandat du gérant, CEMEX LLUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L 2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 106.559 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007078683/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10351. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Luxange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 80.966.

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante, ayant son siège social à L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.966,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 9 février 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 855, du 8 octobre 2001;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 124, du 10 février 2005.

L'Assemblée est ouverte à 11,30 heures sous la présidence de Mademoiselle Isabelle Deschuytter, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Sonia Livoir, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie Paché, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Les actionnaires présents à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent, ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, ils déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

1. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



Ordre du jour:

- 1. Mise en Euros du capital social et modification de l'article 4 des statuts.
- 2. Rapport du réviseur d'entreprises.
- 3. Fusion de la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante, avec la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, ayant son siège social à L-F-57580 Remilly, rue Auguste Rolland, n ° 1, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Metz, RCS 342 519 717 (numéro de gestion 67 B 568), par l'apport à la société absorbante par la société absorbée de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la date 31 décembre 2006, toutes les opérations faites après cette date par la société absorbée étant au profit et aux risques de la société absorbante.
 - 4.- Fixation de la valeur conventionnelle de l'apport.
- 5.- En vue de réaliser cette fusion avec la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, constatation de la l'actif net social de la société absorbée.
 - 6.- Réalisation de l'apport.
 - 7.- Conditions générales de l'apport.
 - 8.- Modification de l'article 4 des statuts concernant le capital social.
 - 9.- Election de domicile Pouvoirs.
- II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale, qui déclare connaître parfaitement l'ordre du jour et qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président soumet au vote des actionnaires les propositions figurant à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution: Mise en Euros du capital social de la société absorbante et modification de l'article 4 des statuts L'assemblée décide:

- a) de convertir le capital social, entièrement souscrit et libéré de la société, de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) en euros au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro à 40,3399, de sorte que le capital social de la société est fixé après conversion à trente-sept mille cent quatre vingt quatre euros virgule zéro trois cents (37.184,03 €) représenté par mille cinq cents (1.500) actions;
 - b) de supprimer la valeur nominale des mille cinq cents (1500) actions.
 - c) et de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 4. Le capital social de la société est fixé à trente-sept mille cent quatre vingt quatre euros virgule zéro trois cents (37.184,03 €) représenté par mille cinq cents (1500) actions, sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution: Rapport du réviseur d'entreprises

A l'unanimité, l'assemblée dispense Monsieur le Président de donner lecture du rapport du réviseur d'entreprises du 13 février 2007 établi par Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

Un exemplaire de ce rapport demeurera annexé au présent acte, après avoir été signé ne varietur par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution: Fusion

L'assemblée décide la fusion de la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante, ayant son siège social à L- L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise, avec la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, ayant son siège social à F-57580 Remilly, 1, rue Auguste Rollang, par l'apport à la société absorbante par la société absorbée de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la date du 31 décembre 2006, toutes les opérations faites après cette date par la société absorbée étant au profit et aux risques de la société absorbante, à charge pour celle-ci de supporter tout le passif de la société absorbée, d'exécuter tous les engagements, de payer et de supporter tous les frais, impôts et charges résultant de la fusion et de la liquidation de la société absorbée et de la garantir ainsi que son liquidateur contre toute action.

Quatrième résolution: Fixation de la valeur conventionnelle de l'apport

L'assemblée décide de fixer la valeur conventionnelle de l'apport de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, comme indiquée dans le rapport du réviseur d'entreprises du 13 février 2007, à la somme de cent soixante dix-huit mille huit cent quinze euros virgule quatre vingt-dix sept cents (178.815,97).

Cinquième résolution: En vue de réaliser cette fusion avec la Société Absorbante, constatation de l'apport de l'actif net social de la Société Absorbante

L'assemblée décide, en vue de réaliser cette fusion avec la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, d'augmenter le capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois



LUXANGE S.A. Société Absorbante, de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre vingt quatre euros virgule zéro trois cents (37.184,03) du montant de l'actif net social de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, de cent soixante dix-huit mille huit cent quinze euros virgule quatre vingt-dix sept cents (178.815,97), pour le porter au montant de deux cent seize mille euros (216.000) sans création d'actions nouvelles.

Sixième résolution: Réalisation de l'apport

Aux présentes et à l'instant est intervenu:

Monsieur Daniel Reinert, artisan-bijoutier, né le 15 décembre 1946 à Metz/France, demeurant à F-57580 Remilly, 1, rue Auguste Rolland

non présent ici représenté par Madame Stéphanie Paché, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Remilly/France, le 30 avril 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être formalisée avec lui;

agissant en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, avec siège social actuel à F-57580 Remilly, rue Auguste Rolland, n ° 1, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Metz, RCS 342 519 717 (numéro de gestion 67 B 568),

fonction à laquelle il a été nommé suivant acte d'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée, en date de ce jour et avant les présentes, numéro précédent de son répertoire, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Lequel expose, qu'aux termes du prédit acte de ce jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, a notamment décidé:

- 1. La dissolution anticipée de la société.
- 2. La nomination de Monsieur Daniel Reinert, prénommé, en sa qualité de liquidateur.
- 3. de conférer notamment les pouvoirs suivants au liquidateur:

Le liquidateur a le pouvoir d'apporter à la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante, l'universalité de son patrimoine actif et passif, rien excepté ni réservé, tel qu'il résulte du rapport du 13 février 2007 résumant la situation active et passive arrêtée au 31 décembre 2006, toutes les opérations effectuées après cette date l'ayant été pour compte de la société absorbante et les modifications en résultant dans l'actif et le passif de la société absorbée, l'étant au profit comme à la perte de la société absorbante, à charge par celle-ci, de supporter tout le passif de la société absorbée, d'exécuter ses engagements et obligations, de la garantir, ainsi que son liquidateur contre toute action et de payer et de supporter tous les frais, impôts ou charges quelconques devant résulter de la fusion pour l'une ou l'autre des deux sociétés.

Il a également le pouvoir de procéder à la liquidation de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée et d'effectuer toutes les formalités nécessaires concernant la radiation de la société absorbée au registre du commerce et des sociétés de Metz.

Ensuite, le liquidateur constate que par suite du vote par l'assemblée de la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante, l'actif net social de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, dont question ci-avant, fait dorénavant partie de l'actif net social de la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante et que les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour et avant les présentes, numéro précédent de son répertoire, sont devenues définitives et qu'il est entré en fonction.

Ensuite le liquidateur déclare faire l'apport à la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante de l'universalité du patrimoine de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, sans rien excepter, ni réserver.

Cet apport est fait sur base de la situation active et passive de la société absorbée arrêtée au 31 décembre 2006.

Toutes les opérations effectuées après cette date sont pour compte de la société absorbante et les modifications en résultant dans l'actif et le passif de la société absorbée, sont au profit comme à la perte de la société absorbante, à charge par celle-ci de supporter tout le passif de la société absorbée, d'exécuter ses engagements et obligations, de la garantir, ainsi que son liquidateur contre toute action et de payer et de supporter tous les frais, impôts ou charges quelconques devant résulter de la fusion pour l'une ou l'autre des deux sociétés.

Cet apport ne comprend pas d'immeuble(s).

Septième résolution: Conditions générales de l'apport

La société absorbante a la propriété des biens et droits à partir de ce jour et leur jouissance avec effet rétroactivement au 31 décembre 2006.



La société absorbante déclare avoir parfaite connaissance des biens et droits apportés et ne pas en exiger une description plus détaillée.

La société absorbante exécutera tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques ayant pu être contractés par la société absorbée, notamment passés avec la clientèle, les fournisseurs, les créanciers, le personnel, ainsi que toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

Huitième résolution: modification de l'article 4 (capital social) des statuts de la société absorbante

Suite à l'apport de l'universalité de l'actif et du passif de la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée, à la société anonyme de droit luxembourgeois LUXANGE S.A. Société Absorbante, d'un montant de Cent soixante dix-huit mille huit cent quinze euros virgule quatre vingt-dix sept cents (178.815,97) il y a lieu de modifier l'article quatre des statuts de la société absorbante concernant le capital social, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à deux cent seize mille euros (216.000,-) représenté par mille cinq cents (1500) actions, sans désignation de valeur nominale.

Neuvième et dernière résolution - Election de Domicile - Pouvoirs

L'assemblée élit domicile chez Monsieur Daniel Reinert, prénommé et lui donne tous pouvoirs pour faire les formalités de radiation auprès du registre du commerce et des sociétés de Metz/France, concernant la société à responsabilité limitée de droit français LIGNE DANIEL REINERT SARL Société Absorbée.

Frais

Les frais occasionnés par les présentes sont évalués sauf à parfaire ou diminuer à la somme de 3.500

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, le président prononce la clôture de l'assemblée à 12,00 heures.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant, par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Deschuytter, S. Livoir, S. Paché, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2007, Relation: EAC/ 2006/ 6030. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007079578/203/170.

(070087360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Gerrards Cross Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 104.950.

On the Seventeenth of April, in the year Two Thousand and Seven.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GERRARDS CROSS FINANCE I Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by notarial deed, before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public residing in Luxembourg, on 16th December 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 260 of March 23rd, 2005, having its registered office in L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.950 (hereafter referred to as the «Company»).

The meeting was opened by Mr Benoît Massart, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair, who appointed as Secretary Mr Yohan Menna, lawyer, having his professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the meeting elected as Scrutineer Mr Yohan Menna, pre-named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to amend article 10, fifth paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:



«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»;

- 2. Decision to appoint Mr Gerhard Wittl and Mr Jobst Beckmann as Managers;
- 3. Confirmation of the current composition of the board of managers of the Company; and
- 4. Miscellaneous.
- II. The shareholders represented at the present extraordinary general meeting (thereof to referred to as the «Shareholders»), the proxy-holders of the represented shareholders, and the number of their shares, are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the represented shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

I. First resolution

The Shareholders resolve to amend article 10, fifth paragraph, of the articles of incorporation of the company so that it will henceforth read as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.»

II. Second resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons, REAL ESTATE PROFESSIONALS, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany), as Managers, with immediate effect:

- Mr Gerhard Wittl; and
- Mr Jobst Beckmann.

Mr Gerhard Wittl and Mr Jobst Beckmann are appointed for an indefinite period.

III. Third resolution

The Shareholders declare that the current composition of the board of managers of the Company is the following:

- Mr Jan Baldem Reinhard Mennicken;
- Mr Jobst Beckmann; and
- Mr Gerhard Wittl.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind will be born by the Company as, a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English one will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de GERRARDS CROSS FINANCE I Sàrl, société à responsabilité limitée, constituée par acte notarié, par devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 260 du 23 mars 2005, ayant son siège social au 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.950 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été ouverte par M. Benoît Massart, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, président, celui-ci a nommé comme Secrétaire M. Yohan Menna, juriste, ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, l'assemblée a élu comme Scrutateur M. Yohan Menna, précité.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et requis du notaire qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:



1. Décision de modifier l'article 10, cinquième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»;

- 2. Décision de nommer M. Gerhard Wittl et M. Jobst Beckmann comme gérants;
- 3. Confirmation de la composition de l'actuel conseil de gérance de la Société;
- 4. Divers.
- II. Les associés représentés à présente assemblée générale extraordinaire (ci-après les «Associés»), les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les associés représentés, les mandataires des associés représentés, par les membres du bureau de la présente assemblée et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

Les procurations des associés représentés seront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Après approbation des précédentes par l'assemblée, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

I. Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 10, cinquième paragraphe, des statuts de la Société, lequel devra désormais être lu comme suit:

«La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.»

II. Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer les personnes suivantes, PROFESSIONNELS DU SECTEUR IMMOBILIER (REAL ESTATE PROFESSIONALS), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne), comme gérants, avec effet immédiat:

- M. Gerhard Wittl; et
- M. Jobst Beckmann.
- M. Gerhard Wittl et M. Jobst Beckmann sont nommés pour une période indéterminée.

III. Troisième résolution

Les Associés déclarent que l'actuel conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Jan Baldem Reinhard Mennicken;
- M. Jobst Beckmann; et
- M. Gerhard Wittl.

Coûts

Les parties comparantes évaluent que les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: B. Massart, Y. Menna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007. Relation: LAC/2007/5616. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007079545/211/124.

(070087489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.



IH International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 103.797.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IH INTERNATIONAL S.A. (the «Company») a société anonyme, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 103.797, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger of October 22, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 29, page 1364 on January 12, 2005. The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Maître Joseph Elvinger of December 15, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 509, page 24396.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.
- II.- As it appears from the attendance list, all the 8,996 (eight thousand nine hundred and ninety-six) A shares and the 4 (four) B shares, representing the whole capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The Agenda of the meeting is the following:
- 1.- Transfer of the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
 - 2.- Amendment of Article 2 of the Updated Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Updates Articles of Association to read as follows:

« Art. 2. The registered office of the Company is established in Strassen in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any address in Strassen by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances».

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le trente et un mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IH INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des



Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.797, constituée suivant un acte du 22 octobre 2004, publié le 12 janvier 2005 au Mémorial C numéro 29, page 1364. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 15 décembre 2004 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 509, page 24396.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les 8.996 (huit mille neuf cent quatre-vingt-seize) actions de classe A, et les 4 (quatre) actions de classe B représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen
 - 2.- Modification de l'article 2 des statuts coordonnés

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la ville de Strassen par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique ou économiques, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès verbal, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11448. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007082261/211/102.

(070091203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck